



INNATE PHARMA PRÉSENTE SES RESULTATS FINANCIERS ET L'AVANCEE DE SON PORTEFEUILLE POUR L'ANNEE 2023

- *Les résultats finaux positifs de l'étude de Phase 2 TELLOMAK évaluant lacutamab dans le syndrome de Sézary ont été présentés au congrès annuel de l'ASH 2023 ; les données finales dans le mycosis fongoïde seront présentées à un prochain congrès médical*
- *Sanofi a levé son option de licence pour un quatrième programme issu de la plateforme ANKET® déclenchant un paiement de 15 millions d'euros pour Innate ; les candidats-médicaments ANKET® sous partenariat progressent avec deux molécules en cours d'évaluation dans des essais cliniques*
- *Le premier patient a été traité dans un essai clinique de Phase 1/2, évaluant IPH6501, le candidat-médicament ANKET® de deuxième génération propriétaire d'Innate, chez des patients présentant un lymphome non-hodgkinien à lymphocytes B*
- *Des données précliniques concernant IPH45, l'anticorps conjugué ciblant nectine-4, ont été sélectionnées pour une présentation orale au congrès annuel de l'ACR 2024*
- *Un nouveau directoire a été nommé, constitué de Hervé Brailly, Président du Directoire par interim, Yannis Morel, Directeur des Opérations, Sonia Quaratino, Directeur Médical et Arvind Sood, Président des Opérations américaines.*
- *La position de trésorerie est de 102,3 millions d'euros¹ au 31 décembre 2023 (ce montant ne tenant pas compte du paiement de Sanofi de 15 millions d'euros) et l'horizon de trésorerie s'étend jusqu'à fin 2025*
- *Une conférence téléphonique est organisée aujourd'hui à 14h00 CET*

Marseille, le 21 mars 2024, 7h00 CET

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH ; Nasdaq : IPHA) (« **Innate** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés au 31 décembre 2023. Les comptes consolidés sont joints au présent communiqué.

« Nous avons clos l'année 2023 avec un horizon de trésorerie qui s'étend jusqu'à fin 2025 et avons franchi cette année des étapes importantes dans le développement de notre portefeuille de produits, » commente **Hervé Brailly, Président du Directoire ad interim d'Innate Pharma**. « Nous avons communiqué les résultats positifs de lacutamab dans le syndrome de Sézary, initié l'essai de Phase 1 évaluant IPH6501, notre candidat-médicament ANKET® de seconde génération et obtenu une nouvelle validation de notre plateforme ANKET® avec désormais quatre candidats-médicaments pour des hémopathies malignes et des tumeurs solides licenciés à Sanofi. L'essai de Phase 3 de monalizumab dans le cancer du poumon non à petites cellules mené par AstraZeneca se poursuit. En 2024, nous attendons plusieurs étapes importantes dont les résultats de l'étude de Phase 2 TELLOMAK de lacutamab dans le mycosis fongoïde et le dépôt de la demande d'étude clinique (IND) pour IPH45, notre premier conjugué anticorps-médicament (ADC). »

¹ Comprenant des actifs financiers courants (21,9m€) et des actifs financiers non-courants (9,8m€).



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Un webcast et une conférence téléphonique se tiendront aujourd'hui à 14h00

Accès au webcast :

<https://events.q4inc.com/attendee/435604632>

Les participants peuvent également rejoindre la conférence par téléphone en s'inscrivant au lien ci-après :
<https://registrations.events/direct/Q4I409542>

Ces informations sont également disponibles dans la rubrique investisseurs du site internet www.innate-pharma.com.
Une rediffusion sera accessible dans la rubrique investisseurs du site d'Innate pendant 90 jours après l'événement.

Avancée du portefeuille :

Lacutamab (anticorps anti-KIR3DL2) :

Lymphomes T cutanés

- Innate a présenté les résultats finaux positifs de l'étude de Phase 2 TELLOMAK évaluant lacutamab dans le syndrome de Sézary au congrès annuel de la Société américaine d'hématologie (American Society of Hematology - ASH) 2023. Les données montrent que lacutamab a une activité clinique prometteuse et un profil de tolérance favorable. Dans cette population de patients lourdement prétraités, ayant reçu une médiane de 5 traitements systémiques antérieurs, dont mogamulizumab, le taux de réponse objective globale confirmé était de 37,5% (21/56). Le taux de réponse globale dans la peau était de 46,4% (26/56) et le taux de réponse globale dans le sang était de 48,2% (27/56). La médiane de survie sans progression était de 8 mois (intervalle de confiance (IC) à 95% : 4,7 - 21,2).
- En 2023, Innate a présenté des données intermédiaires concernant lacutamab dans le mycosis fongoïde au congrès de l'EORTC Cutaneous Lymphoma Tumour Group (septembre 2023) et lors de la 17ème conférence internationale sur les lymphomes malins (International Conference on Malignant Lymphoma - ICML) (juin 2023). Les données intermédiaires confirmaient l'activité clinique et le profil de tolérance favorable de lacutamab conformément aux données de Phase 1.
 - Les résultats dans le mycosis fongoïde sont en cours d'analyse et Innate et prévoit de présenter les données à un prochain congrès médical en 2024.
- En janvier 2024, Innate a annoncé que l'agence américaine du médicament, la Food and Drug Administration (FDA), a levé la suspension partielle du programme clinique concernant lacutamab placée en octobre 2023 à la suite du décès d'un patient survenu dans l'étude TELLOMAK. Le décès du patient, atteint d'un syndrome de Sézary, avait dans un premier temps été attribué à une lymphohistiocytose hémophagocytaire, une maladie hématologique rare. La décision de la FDA de lever la suspension clinique partielle se base sur la revue du cas mortel pour lequel Innate, en collaboration avec un comité de pilotage composé d'experts indépendants, a conclu à la progression d'une forme agressive de la maladie et à l'absence de lien avec lacutamab.

Lymphomes T périphériques

- Bien que des réponses objectives aient été observées, le seuil pré-spécifié d'activité clinique significative n'a pas été atteint et l'essai de Phase 1b sponsorisé par la Société, évaluant lacutamab en monothérapie chez les patients présentant un lymphome T périphérique en rechute ou réfractaire ne sera pas rouvert au recrutement.



- Au congrès annuel de l'ASH 2023, Innate a présenté un poster exposant des données précliniques démontrant l'effet synergique entre lacutamab et la chimiothérapie dans des modèles précliniques de lymphomes T périphérique, soutenant le rationnel de stratégie de combinaison dans cette indication.
- L'essai de Phase 2 KILT randomisé, mené par The Lymphoma Study Association (LYSA) afin d'évaluer lacutamab en combinaison avec le régime de chimiothérapie GEMOX (gemcitabine en combinaison avec oxaliplatine) contre GEMOX seul chez les patients en rechute ou réfractaires et exprimant KIR3DL2 est en cours.

ANKET® (Antibody-based NK cell Engager Therapeutics) :

ANKET® est la plateforme propriétaire d'Innate permettant de développer une nouvelle génération de *NK cell engagers* multi-spécifiques pour traiter certains types de cancer. Cinq candidats-médicaments issus de la plateforme ANKET® ont été présentés : SAR443579 (SAR'579/IPH6101) ciblant CD123, SAR445514 (SAR'514/IPH6401) ciblant BCMA, IPH62 (cible B7-H3), IPH67 (tumeurs solides, cible non divulguée) et le tétra-spécifique IPH6501 (cible : CD20 avec l'IL-2v). D'autres cibles précliniques propriétaires non divulguées sont en cours d'investigation.

SAR443579, SAR'514, IPH62 et IPH67 (en partenariat avec Sanofi)

SAR443579/IPH6101

- L'essai clinique de Phase 1/2 mené par Sanofi évaluant SAR443579/IPH6101, un *NK cell engager* trifonctionnel engageant NKp46 et CD16 ciblant CD123, chez des patients atteints de leucémie aiguë myéloïde récidivante ou réfractaire, de leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B ou d'un syndrome myélodysplasique de haut risque progresse de manière satisfaisante.
 - Sanofi a présenté les données d'efficacité et de tolérance sur l'ensemble des doses testées avec SAR443579 au congrès annuel de l'ASH 2023. Au 23 octobre 2023, 43 patients (42 LAM R/R et 1 HR-MDS) répartis sur 8 niveaux de dose, de 10 à 6000 µg/kg/dose ont été inclus dans l'analyse. Les patients ont reçu une médiane de 2,0 (1,0 - 10,0) lignes de traitement antérieures, dont 13 patients (30,2%) ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoïétiques antérieure et 36 patients (83,7%) ayant déjà été exposés au vénétoclax. Dans les niveaux de dose avec une dose hebdomadaire maximale de 1000 µg/kg, 5/15 (33,3%) patients LAM R/R ont atteint une rémission complète (4 RC/ 1 RCi²). SAR443579 a été bien toléré jusqu'à des doses hebdomadaires de 6000 µg/kg avec un bénéfice clinique observé chez les patients atteints de LAM R/R. Les résultats sont cohérents avec le profil de tolérance favorable attendu.
 - Des analyses pharmacocinétiques (PK) et pharmacodynamiques (PD) préliminaires de SAR'579/IPH6101 chez des patients atteints de LAM, B-ALL ou HR-MDS en rechute ou réfractaires ont été présentées lors du congrès 2023 de l'ESMO (Société européenne d'oncologie médicale).
- SAR443579 a obtenu le statut Fast Track de la Food and Drug Administration (FDA) pour le traitement de la leucémie aiguë myéloïde.

² RC : rémission complète ; RCi rémission complète avec récupération hématologique incomplète



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

SAR'514/IPH6401

- L'essai clinique de Phase 1/2 évaluant SAR'514 / IPH6401, un *NK cell engager* trifonctionnel co-engageant NKp46 et CD16 ciblant BCMA, mené par Sanofi chez des patients présentant un myélome multiple en rechute/réfractaire et une amylose AL en rechute/réfractaire est en cours.

IPH62

- Comme annoncé le 19 décembre 2022, Sanofi a obtenu une licence exclusive pour IPH62, le programme ANKET® B7-H3 d'Innate. Suite à la sélection de chaque candidat-médicament, Sanofi sera responsable du développement, de la fabrication et de la commercialisation des produits. Selon les termes de l'accord de licence, Innate a reçu un paiement initial de 25 millions d'euros et recevra jusqu'à 1,35 milliard d'euros en paiement d'étapes liés à l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les potentielles ventes nettes.

IPH67

- En décembre 2023, Sanofi a levé son option de licence pour un programme de NK Cell Engager dans les tumeurs solides, issu de la plateforme ANKET® (Antibody-based NK Cell Engager Therapeutics) d'Innate Pharma, conformément aux termes de l'accord de licence conclu en décembre 2022. Suite à une période de collaboration de recherche, Sanofi sera responsable du développement, de la fabrication et de la commercialisation des produits. Sanofi conserve une option de licence pour une cible additionnelle ANKET® conformément à l'accord de licence. Innate a reçu 15 millions d'euros pour la levée de l'option.

IPH6501 (propriétaire)

- En mars 2024, le premier patient a été traité dans un essai clinique de Phase 1/2, évaluant IPH6501, la molécule ANKET® de deuxième génération d'Innate comprenant un IL-2v et ciblant CD20 chez des patients présentant un lymphome non hodgkinien à lymphocytes B (LNH-B) exprimant CD20 en rechute et/ou réfractaire. L'essai est en cours et prévoit de recruter jusqu'à 184 patients.
- Innate a présenté des données précliniques pour IPH6501 au congrès de l'Association Européenne d'Hématologie (EHA) 2023. Dans des études précliniques, IPH6501 a induit une prolifération des cellules NK et une forte cytotoxicité des cellules NK envers des cellules cibles CD20+ dans des tests *in vitro*, dans des tests *ex vivo* utilisant des échantillons de patients atteints de B-NHL réfractaires ou en rechute (R/R) après au moins une ligne de traitement, ainsi que dans des études *in vivo* chez des primates non humains. Un surrogate de IPH6501 a induit une efficacité anti-tumorale puissante *in vivo* chez la souris dans des modèles de tumeurs CD20+. En outre, dans des tests *ex vivo* avec des échantillons de patients B-NHL, IPH6501 s'est avéré plus efficace qu'un activateur de cellules T (T Cell Engager) ciblant le CD20.

Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), en partenariat avec AstraZeneca :

- Le développement de monalizumab continue de progresser dans le cancer du poumon non à petites cellules, avec l'étude de Phase 3 PACIFIC-9 en cours mené par AstraZeneca. L'essai évalue durvalumab (PD-L1) en combinaison avec monalizumab (NKG2A) ou oleclumab (l'anti-CD73 d'AstraZeneca) chez des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

cellules, de stade III, non opérable, qui n'ont pas progressé après une chimio-radiothérapie simultanée à base de sels de platine.

IPH5201 (anticorps anti-CD39), en partenariat avec AstraZeneca :

- L'essai clinique de Phase 2 MATISSE, mené par Innate, dans le cancer du poumon avec un traitement pré-opératoire incluant IPH5201, un anticorps monoclonal anti-CD39 développé en partenariat avec AstraZeneca est en cours et le recrutement des patients se poursuit.

IPH5301 (anticorps anti-CD73) :

- L'essai clinique de Phase 1 avec IPH5301 (CHANCES) en collaboration avec l'Institut Paoli-Calmettes est en cours.

Anticorps conjugués :

- Au travers de ses projets de R&D, la Société continue d'explorer de nouvelles approches innovantes pour le traitement du cancer en mettant à profit l'ingénierie des anticorps pour développer de nouveaux produits grâce à sa plateforme ANKET® et en explorant des formats d'anticorps conjugués (antibody drug conjugates - ADC). Au delà de ses programmes propriétaires, Innate a un accord avec Takeda pour le développement d'anticorps conjugués.

IPH45 (anticorps conjugué ciblant Nectine-4) :

- IPH45, l'anticorps conjugué d'Innate ciblant Nectine-4, continue de progresser vers une demande d'essai clinique pour un nouveau médicament expérimental cette année.
- La Société partagera de première données précliniques pour IPH45 dans une présentation orale au congrès de l'association américaine pour la recherche contre le cancer (American Association for Cancer Research - AACR) 2024.

Accord de licence avec Takeda :

- En avril 2023, Innate a annoncé la conclusion d'un accord de licence exclusif avec Takeda selon lequel Innate accorde à Takeda les droits exclusifs mondiaux pour la recherche et le développement d'anticorps conjugués (ADC), générés à partir d'un panel d'anticorps contre une cible non divulguée développés par Innate, principalement dans la maladie cœliaque. Selon les termes de l'accord de licence, Innate a reçu un paiement initial de 5 millions de dollars et recevra jusqu'à 410 millions de dollars en paiements d'étape de développement, réglementaire et commerciale si toutes les étapes sont atteintes pendant la durée de l'accord, ainsi que des redevances sur les potentielles ventes nettes de tout produit commercial résultant de la licence.

Annonce corporate :

- Le 26 avril 2023, Innate a annoncé le démarrage d'un programme At-The-Market (ATM). Dans le cadre de ce programme la Société peut émettre auprès d'investisseurs éligibles un montant brut total allant jusqu'à 75 millions de dollars d'American Depositary Shares (« ADS »), chaque ADS représentant une action ordinaire d'Innate. Au 31 décembre 2023,



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

le montant disponible dans le cadre du contrat de vente s'élève toujours à 75 millions de dollars.

- Le Dr Sonia Quaratino, MD, PhD, a été nommé Vice-présidente exécutive et Directrice Médicale (CMO) d'Innate Pharma en octobre 2023.
- Le 18 décembre 2023, la Société a annoncé que Mondher Mahjoubi démissionnait de ses fonctions de Président du Directoire, à compter de janvier 2024. Hervé Brailly, Président du Conseil de Surveillance d'Innate Pharma, ancien Président du Directoire et co-fondateur de la Société, assure l'intérim dans l'attente d'un successeur permanent.
- Irina Staatz-Granzer, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance depuis plusieurs années, a été nommée Présidente du Conseil de Surveillance.

Événements postérieurs à la clôture

- Début janvier 2024, la Société a annoncé avoir renforcé sa gouvernance et son équipe de Direction avec la nomination de deux nouveaux membres du Directoire. Arvind Sood, Vice-Président Exécutif, Président des opérations américaines et le Dr Sonia Quaratino, Vice-Présidente Exécutive, Directrice Médicale ont rejoint Hervé Brailly, Président du Directoire par intérim et Yannis Morel, Vice-Président Exécutif, nommé Directeur des opérations.
- Arvind Sood a rejoint la Société au poste nouvellement créé de Vice-Président Exécutif Innate Pharma SA et Président des opérations américaines.

Principaux éléments financiers 2023 :

Les éléments clés pour l'année 2023 sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 102,3 millions d'euros (m€) au 31 décembre 2023 (136,6m€ au 31 décembre 2022), incluant 9,8m€ d'instruments financiers non-courants (35,1m€ au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne comprennent pas le paiement de 15 millions d'euros effectué par Sanofi faisant suite à la levée d'option de licence annoncé en décembre 2023. Ce montant a été encaissé par la Société en janvier 2024.
- Au 31 décembre 2023, les dettes financières s'élevaient à 39,9m€ (42,3m€ au 31 décembre 2022). Cette évolution résulte essentiellement des remboursements d'emprunts.
- Des produits opérationnels relatifs aux activités poursuivies s'élevant à 61,6m€ en 2023 (2022 : 57,7m€, +6,9%). Il s'agit principalement des revenus des accords de collaboration et de licence (51,9m€ en 2023 contre 49,6m€ en 2022, +4,7%), et du crédit d'impôt recherche (9,7m€ en 2023 contre 7,9m€ en 2022, +22,8%) :
 - Les revenus des accords de collaboration et de licence, qui correspondent principalement à la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca, Sanofi et Takeda. Ces revenus sont reconnus dès lors que l'obligation de performance de l'entité est satisfaite. La comptabilisation s'effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords:



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- (i) Les revenus des accords de collaboration et de licence liés aux accords signés pour monalizumab ont diminué de 12,9m€, s'élevant à 9,5m€ en 2023 (22,4m€ en 2022). Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation, au cours du premier semestre 2022, du prix de la transaction d'un montant de 13,4 millions d'euros (14,0 millions de dollars) déclenché par le lancement de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 en date du 28 avril 2022. Pour rappel, cette augmentation du prix de la transaction avait entraîné la reconnaissance d'un revenu complémentaire de 12,6 millions d'euros dans le revenu lié à l'accord monalizumab au titre de l'année 2022;
- (ii) Les revenus liés à l'accord de collaboration de recherche et de licence signé avec Sanofi en 2022 s'élèvent au total à 34,7m€ au 31 décembre 2023. Le 25 janvier 2023, la Société a annoncé l'expiration du délai de carence prévu par le Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act et l'entrée en vigueur de l'accord de licence avec Sanofi. Par conséquent, selon les termes de l'accord de recherche, de collaboration et de licence, Innate a reçu en mars 2023, un paiement initial d'un montant de 25,0m€ dont 18,5m€ au titre de la licence exclusive, 1,5m€ au titre des travaux de recherche menés par la Société et 5,0m€ au titre des options pour deux cibles supplémentaires pour lesquels la Société comptabilisera les revenus liés soit à la date de notification de l'exercice, soit trois ans après la date d'entrée en vigueur. L'intégralité du paiement initial relatif à la licence a été reconnue en résultat depuis le 30 juin 2023 soit un montant de 18,5m€. Le 19 décembre 2023, la Société a annoncé que Sanofi a levé une de ces deux options de licence pour un nouveau programme issu de la plateforme ANKET® de la Société. Cette décision a entraîné un paiement d'étape de 15,0m€ dont 13,3m€ au titre de la licence exclusive intégralement reconnus en résultat au 31 décembre 2023 et 1,7m€ au titre des travaux de recherche à mener par la Société ainsi que la comptabilisation d'un revenu de 2,5m€ initialement encaissé en mars 2023 au titre de cette option;
- (iii) Les revenus liés à l'accord de collaboration et de licence signé avec Sanofi en 2016 ont baissé de 2,0m€, s'élevant à 2,0m€ d'euros au 31 décembre 2023, à comparer avec 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2022. La Société a annoncé le traitement du premier patient, en juin 2023, dans un essai clinique de Phase 1/2 dont le promoteur est Sanofi, évaluant SAR'514/IPH6401 chez des patients présentant un myélome multiple en rechute ou réfractaire. Conformément à l'accord de licence conclu en 2016, Sanofi a versé un paiement d'étape de 2,0 millions d'euros intégralement reconnu en résultat au 30 juin 2023. Ce montant a été encaissé par la Société le 21 juillet 2023. Pour rappel, le revenu reconnu au titre de 2022 résultait essentiellement de la décision prise par Sanofi de faire progresser SAR'514/IPH6401 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau candidat-médicament. Cette décision avait déclenché un paiement d'étape de 3,0 millions d'euros de Sanofi à la Société, intégralement reconnu en chiffre d'affaires au 30 juin 2022;
- (iv) Les revenus liés à l'accord de licence signé avec Takeda en 2023 s'élèvent à 4,6m€ au 31 décembre 2023. Le 3 avril 2023, la Société a annoncé la conclusion d'un accord de licence exclusif selon lequel Innate accorde à Takeda les droits exclusifs mondiaux pour la recherche et le



développement d'anticorps conjugués (Antibody Drug Conjugates – ADC), générés à partir d'un panel d'anticorps contre une cible non divulguée développés par Innate, principalement dans la maladie cœliaque. Takeda sera responsable du développement, de la fabrication et de la commercialisation des produits potentiels développés utilisant les anticorps sous licence. Ainsi, la Société a considéré la licence octroyée comme un droit d'utilisation sur la propriété intellectuelle qui est accordé intégralement et de manière perpétuelle à Takeda. L'accord ne stipule pas que les activités menées par Innate affecteront de manière significative la propriété intellectuelle accordée pendant la durée de l'accord. Par conséquent, le paiement initial de 5,0m\$ soit 4,6m€ est intégralement reconnu en résultat depuis le 30 juin 2023. Ce montant a été encaissé par la Société en mai 2023.

- Le crédit d'impôt recherche (CIR) de 9,7m€ au 31 décembre 2023 (7,9m€ au 31 décembre 2022 comprenant le CIR de 2022 pour un montant de 9,2 millions retranché de 1,3 million d'euros provisionné suite au contrôle de comptabilité effectué en 2022 par l'administration fiscale française).
- Des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies et avant dépréciation de 74,3m€ en 2023 (2022 : 74,1m€, +0,3%) :
 - Les frais généraux (G&A) relatifs aux activités poursuivies se sont élevées à 18,3m€ en 2023 (2022 : 22,4m€, -18,5%). Cette baisse résulte cumulativement de (i) la diminution des charges de personnel, (ii) la diminution des honoraires non scientifiques, (iii) de la recherche d'économies (réduction des espaces de bureau), (iv) d'une reclassification des dépenses ayant trait au support des activités de laboratoires en R&D (maintenance, amortissements des équipements de R&D) pour un montant de 1 million d'euros.
 - Les charges de recherche et développement (R&D) se sont élevées à 56,0m€ en 2023 (2022 : 51,7m€, +8,4%). Cette variation résulte essentiellement d'une augmentation des dépenses directes de recherche et développement notamment des dépenses relatives aux programmes en développement non cliniques, partiellement compensée par la baisse des dépenses relatives aux programmes cliniques sur la période. Les dépenses indirectes de recherche et développement sont en augmentation principalement sur les postes de dépenses de personnel et amortissements et dépréciations.
- Pour rappel, au 31 décembre 2022, la Société avait constaté la dépréciation intégrale des droits anti-C5aR acquis auprès de Novo Nordisk A/S (actif incorporel avdoralimab) pour un montant de 41,0 millions d'euros (effet non-cash) suite à la décision de la Société d'arrêter le développement d'avdoralimab dans l'indication de la pemphigoïde bulleuse ("BP") en inflammation.
- Un résultat financier affichant un gain net de 5,1m€ en 2023 (2022 : une perte nette de 0,5m€).



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- Un résultat net des activités abandonnées relatives à Lumoxiti nul en 2023 contre une perte nette de 0,1m€ au 31 décembre 2022 correspondant aux coûts résiduels liés au transfert des activités à AstraZeneca. Ce transfert est désormais complètement terminé.
- Une perte nette de 7,6m€ en 2023 (2022 : perte nette de 58,1m€).

Le tableau suivant résume les comptes consolidés en normes IFRS pour l'année 2023, incluant l'information comparative avec 2022.

| En milliers d'euros, sauf données par action | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Produits opérationnels | 61 641 | 57 674 |
| Dépenses de recherche et développement | (56 022) | (51 663) |
| Frais commerciaux et généraux | (18 288) | (22 436) |
| Charges opérationnelles | (74 310) | (74 099) |
| Résultat opérationnel avant dépréciation des actifs incorporels | (12 669) | (16 425) |
| Dépréciation des actifs incorporels | — | (41 000) |
| Résultat opérationnel après dépréciation des actifs incorporels | (12 669) | (57 425) |
| Produits (charges) financiers, net | 5 099 | (546) |
| Charge d'impôt sur le résultat | — | — |
| Résultat net des activités poursuivies | (7 570) | (57 972) |
| Résultat net des activités abandonnées | — | (131) |
| Résultat net de l'exercice | (7 570) | (58 103) |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) | 80 453 | 79 640 |
| Résultat de base par action | (0,09) | (0,73) |
| Résultat dilué par action | (0,09) | (0,73) |
| Résultat de base par action relatif aux activités poursuivies | (0,09) | (0,73) |
| Résultat dilué par action relatif aux activités poursuivies | (0,09) | (0,73) |
| Résultat de base par action relatifs aux activités abandonnées | — | — |
| Résultat dilué par action relatifs aux activités abandonnées | — | — |
| | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers | 102 252 | 136 604 |
| Total de l'actif | 184 193 | 207 863 |
| Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société | 51 901 | 54 151 |
| Total passifs financiers | 39 893 | 42 251 |



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

À propos d’Innate Pharma:

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies au stade clinique qui développe des traitements d’immunothérapies contre le cancer. Son approche innovante vise à tirer avantage du système immunitaire inné par le biais d’anticorps thérapeutiques et de sa plateforme propriétaire ANKET® (**A**ntibody-based **NK** cell **E**ngager **T**herapeutics).

Le portefeuille d’Innate comprend le programme propriétaire lacutamab, développé dans des formes avancées de lymphomes T cutanés T et de lymphomes T périphériques, monalizumab développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules, ainsi que des anticorps multi-spécifiques engageant les cellules NK issus de sa plateforme ANKET® et pouvant cibler différents types de cancers.

Afin d’accélérer l’innovation, la recherche et le développement de traitements au bénéfice des patients, Innate Pharma est un partenaire de confiance pour des sociétés biopharmaceutiques leaders telles que Sanofi et AstraZeneca, ainsi que pour les institutions de recherche de premier plan.

Basée à Marseille, avec une filiale à Rockville (Maryland, Etats-Unis), Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur le Nasdaq aux Etats-Unis.

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com et suivez nos actualités sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

Informations pratiques :

| | |
|------------------------|------------------------------|
| Code ISIN | FR0010331421 |
| Code mnémorique | Euronext : IPH Nasdaq : IPHA |
| LEI | 9695002Y8420ZB8HJE29 |

Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. L’emploi de certains termes, notamment « croire », « potentiel », « s’attendre à » et « sera » et d’autres expressions semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d’aléas et d’incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l’innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d’autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d’incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d’Enregistrement Universel déposé auprès de l’Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d’Innate Pharma (www.innate-pharma.com) et de l’AMF (www.amf-france.org), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

(SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur «Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Relations investisseurs et Médias

Innate Pharma

Henry Wheeler
Tel.: +33 (0)4 84 90 32 88
henry.wheeler@innate-pharma.fr

NewCap

Arthur Rouillé
Tel. : +33 (0)1 44 71 00 15
innate@newcap.eu



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Résumé des comptes consolidés et notes au 31 décembre 2023



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Bilan consolidé (en milliers d'euros)

| | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Actif | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 70 605 | 84 225 |
| Actifs financiers courants | 21 851 | 17 260 |
| Créances courantes | 55 557 | 38 346 |
| Total actif courant | 148 012 | 139 831 |
| Immobilisations incorporelles | 416 | 1 556 |
| Immobilisations corporelles | 6 322 | 8 542 |
| Actifs financiers non courants | 9 796 | 35 119 |
| Autres actifs non courants | 87 | 149 |
| Créances non courantes | 10 554 | 14 099 |
| Impôts différés actifs | 9 006 | 8 568 |
| Total actif non courant | 36 181 | 68 033 |
| Total de l'Actif | 184 193 | 207 863 |
| Passif | | |
| Dettes opérationnelles | 17 018 | 20 911 |
| Dettes sur collaboration - partie courante | 7 647 | 10 223 |
| Passifs financiers courants | 8 936 | 2 102 |
| Passifs de contrat courants | 5 865 | 6 560 |
| Provisions - partie courante | 171 | 1 542 |
| Total passif courant | 39 637 | 41 338 |
| Dettes sur collaboration - partie non courante | 45 030 | 52 988 |
| Passifs financiers non courants | 30 957 | 40 149 |
| Avantages au personnel | 2 441 | 2 550 |
| Passifs de contrat non courants | 4 618 | 7 921 |
| Provisions - partie non courante | 603 | 198 |
| Impôts différés passifs | 9 006 | 8 568 |
| Total passif non courant | 92 656 | 112 374 |
| Capital social | 4 044 | 4 011 |
| Prime d'émission | 384 255 | 379 637 |
| Réserves et report à nouveau | (329 323) | (272 213) |
| Autres réserves | 495 | 819 |
| Résultat de l'exercice | (7 570) | (58 103) |
| Total capitaux propres | 51 901 | 54 151 |
| Total du Passif | 184 193 | 207 863 |



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

| | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Revenus des accords de collaboration et de licence | 51 901 | 49 580 |
| Financements publics de dépenses de recherche | 9 729 | 8 035 |
| Autres produits | 11 | 59 |
| Produits opérationnels | 61 641 | 57 674 |
| Recherche et développement | (56 022) | (51 663) |
| Frais généraux | (18 288) | (22 436) |
| Charges opérationnelles nettes | (74 310) | (74 099) |
| Résultat opérationnel | (12 669) | (16 425) |
| Dépréciation des actifs incorporels | — | (41 000) |
| Résultat opérationnel après dépréciation des actifs incorporels | (12 669) | (57 425) |
| Produits financiers | 6 934 | 4 775 |
| Charges financières | (1 835) | (5 321) |
| Résultat financier (net) | 5 099 | (546) |
| Résultat avant impôts sur le résultat | (7 570) | (57 972) |
| Charge d'impôt sur le résultat | — | — |
| Résultat net des activités poursuivies | (7 570) | (57 972) |
| Résultat net des activités abandonnées | — | (131) |
| Résultat net de la période | (7 570) | (58 103) |
| Résultats par action : (en € par action) | | |
| - de base | (0,09) | (0,73) |
| - dilué | (0,09) | (0,73) |
| - de base relatif aux activités poursuivies | (0,09) | (0,73) |
| - dilué relatif aux activités poursuivies | (0,09) | (0,73) |
| - de base relatif aux activités abandonnées | — | — |
| - dilué relatif aux activités abandonnées | — | — |



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

| | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat de la période | (7 570) | (58 103) |
| Amortissements et dépréciations, net | 5 091 | 45 405 |
| Provisions pour engagements sociaux | 285 | 365 |
| Provisions pour charges | (966) | 839 |
| Paievements en actions | 4 256 | 4 249 |
| Variation des dépréciations sur actifs financiers | (1 592) | 1 372 |
| (Gains)/pertes de change sur actifs financiers | 544 | (912) |
| Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers | — | 118 |
| Produits sur actifs financiers | (991) | — |
| Sorties d'immobilisations corporelles (mise au rebut) | 470 | — |
| Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie | 6 | 15 |
| Marge brute d'autofinancement | (467) | (6 652) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (32 091) | (12 503) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | (32 558) | (19 155) |
| Acquisition d'actifs incorporels, net | (2 000) | (587) |
| Acquisition d'actifs corporels, net | (351) | (535) |
| Acquisition d'actifs financiers non courants | — | — |
| Cession d'actifs corporels | 150 | — |
| Cession d'autres actifs immobilisés | 66 | — |
| Acquisition d'autres actifs immobilisés | (3) | (1) |
| Cession d'actifs financiers courants | — | 3 000 |
| Cession d'actifs financiers non courants | 22 768 | — |
| Intérêts financiers reçus sur actifs financiers | — | — |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements | 20 631 | 1 877 |
| Impact net de l'émission d'actions | 395 | 198 |
| Augmentation de capital, net | — | — |
| Encaissement des passifs financiers | — | — |
| Remboursements des passifs financiers | (2 361) | (2 026) |
| Intérêts nets payés | — | — |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | (1 966) | (1 828) |
| Effets des variations de change | 274 | (428) |
| Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie : | (13 619) | (19 532) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 84 225 | 103 756 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 70 605 | 84 225 |



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Produits opérationnels

Le tableau suivant résume les produits opérationnels pour les périodes sous revue :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Revenus des accords de collaboration et de licence | 51 901 | 49 580 |
| Financements publics de dépenses de recherche | 9 729 | 8 035 |
| Autres produits | 11 | 59 |
| Produits opérationnels | 61 641 | 57 674 |

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont augmenté de 2,3 millions d'euros, s'élevant à 51,9 millions d'euros pour l'exercice 2023, à comparer à 49,6 millions d'euros pour l'exercice 2022. Ces revenus proviennent essentiellement de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca, Sanofi et Takeda. Ces revenus sont reconnus dès lors que l'obligation de performance de l'entité est satisfaite. La comptabilisation s'effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords.

Cette variation sur 2023 résulte principalement de :

- Une baisse de 12,9 millions d'euros du montant reconnu en chiffre d'affaires au titre de l'accord sur monalizumab, s'élevant à 9,5 millions d'euros sur l'exercice 2023, à comparer à 22,4 millions d'euros pour l'exercice 2022. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation, au cours du premier semestre 2022, du prix de la transaction d'un montant de 13,4 millions d'euros (14,0 millions de dollars) déclenché par le lancement de l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 en date du 28 avril 2022. Pour rappel, cette augmentation du prix de la transaction avait entraîné la reconnaissance d'un revenu complémentaire de 12,6 millions d'euros dans le revenu lié à l'accord monalizumab au titre de l'année 2022. Au 31 décembre 2023, le montant non reconnu en chiffre d'affaires s'élève à 5,2 millions d'euros intégralement présentés en « Passif de contrats courants » compte tenu de la maturité des essais de Phase 1/2;
- Une baisse de 4,7 millions d'euros des revenus liés à IPH5201 au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2022, les revenus de 4,7 millions d'euros résultaient de la reconnaissance intégrale en résultat du paiement d'étape de 5,0 millions de dollars USD reçus d'AstraZeneca au titre de la signature au 1er juin 2022 d'un avenant au contrat initial signé en octobre 2018. Pour rappel, cet avenant formalisait les modalités de la collaboration suite à la décision de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. La Société est responsable de la conduite de l'étude. Les parties partagent les coûts externes de l'étude exposés par la Société et AstraZeneca fournit les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique;



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- Pour rappel, au cours du premier semestre 2022, AstraZeneca a informé la Société qu' elle n'exercerait pas son option de licence concernant les quatre programmes précliniques couverts par le "Future Programs Option Agreement". Cette option de licence faisait partie de l'accord multi-termes de 2018 entre AstraZeneca et la Société au titre duquel la Société avait reçu un paiement initial de 20.0 millions de dollars (17,4 millions d'euros). Les droits concernant ces quatre programmes précliniques ayant été retournés à la Société, l'intégralité du paiement initial de 20 millions de dollars, soit 17,4 millions d'euros, a été reconnu en revenu au 30 juin 2022;
- La reconnaissance d'un chiffre d'affaires de 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 relatif à l'accord de collaboration de recherche et de licence signé avec Sanofi en 2022. Le 25 janvier 2023, la Société a annoncé l'expiration du délai de carence prévu par le Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act et l'entrée en vigueur de l'accord de licence avec Sanofi. Par conséquent, selon les termes de l'accord de recherche, de collaboration et de licence, Innate a reçu en mars 2023, un paiement initial d'un montant de 25 millions d'euros dont 18,5 millions d'euros au titre de la licence exclusive, 1,5 million d'euros au titre des travaux de recherche menés par la Société et 5,0 millions d'euros au titre des options pour deux cibles supplémentaires pour lesquels la Société comptabilisera les revenus liés soit à la date de notification de l'exercice, soit trois ans après la date d'entrée en vigueur. L'intégralité du paiement initial relatif à la licence a été reconnue en résultat depuis le 30 juin 2023 soit un montant de 18,5 millions d'euros. Le 19 décembre 2023, la Société a annoncé que Sanofi a levé une de ces deux options de licence pour un nouveau programme issu de la plateforme ANKET® de la Société. Cette décision a entraîné un paiement d'étape de 15 millions d'euros dont 13,3 millions d'euros au titre de la licence exclusive intégralement reconnus en résultat au 31 décembre 2023 et 1,7 millions d'euros au titre des travaux de recherche à mener par la Société. Suite à la notification de la levée d'option, la Société a reconnu un revenu d'un montant de 2,5 millions d'euros initialement encaissé en mars 2023 au titre des options. Les paiements reçus au titre des travaux de recherche, soit un montant cumulé de 3,2 millions d'euros, sont reconnus linéairement sur la durée des travaux de recherche que la Société a accepté de réaliser. Au 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un revenu de 0,4 million d'euros correspondant à l'avancement de ces travaux. Le reliquat de 2,8 million d'euros est comptabilisé en passifs de contrat. Sanofi conserve une option de licence pour une cible additionnelle ANKET® conformément à l'accord de licence. Par conséquent, le paiement initial correspondant est également comptabilisé en passifs de contrat au 31 décembre 2023 pour un montant de 2,5 millions d'euros;
- Une baisse de 2,0 millions d'euros du revenu lié à l'accord de collaboration et de licence de recherche avec Sanofi, s'élevant à 2,0 millions d'euros sur l'exercice 2023, à comparer à 4,0 millions d'euros pour l'exercice 2022. La Société a annoncé le traitement du premier patient, en juin 2023, dans un essai clinique de Phase 1/2 dont le promoteur est Sanofi, évaluant SAR'514/IPH6401 chez des patients présentant un myélome multiple en rechute ou réfractaire. Conformément à l'accord de licence conclu en 2016, Sanofi a versé un paiement d'étape de 2,0 millions d'euros intégralement reconnu en résultat au 30 juin 2023. Ce montant a été encaissé par la Société le 21 juillet 2023. Pour rappel, le revenu reconnu au titre de 2022 résultait de la décision prise par Sanofi de faire progresser SAR'514/IPH6401 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

candidat-médicament. Cette décision avait déclenché un paiement d'étape de 3,0 millions d'euros de Sanofi à la Société, intégralement reconnu en chiffre d'affaires au 30 juin 2022;

- La reconnaissance d'un chiffre d'affaires de 4,6 millions d'euros au 30 juin 2023 relatif à l'accord de licence signé avec Takeda en 2023. Le 3 avril 2023, la Société a annoncé la conclusion d'un accord de licence exclusif selon lequel Innate accorde à Takeda les droits exclusifs mondiaux pour la recherche et le développement d'anticorps conjugués (Antibody Drug Conjugates - ADC), générés à partir d'un panel d'anticorps contre une cible non divulguée développés par Innate, principalement dans la maladie cœliaque. Takeda sera responsable du développement, de la fabrication et de la commercialisation des produits potentiels développés utilisant les anticorps sous licence. Ainsi, la Société a considéré la licence octroyée comme un droit d'utilisation sur la propriété intellectuelle qui est accordé intégralement et de manière perpétuelle à Takeda. L'accord ne stipule pas que les activités menées par Innate affecteront de manière significative la propriété intellectuelle accordée pendant la durée de l'accord. Par conséquent, le paiement initial de 5 millions de dollars soit 4,6 millions d'euros est intégralement reconnu en résultat au 30 juin 2023. Ce montant a été encaissé par la Société en mai 2023;
- Une baisse de 0,2 million d'euros du revenu lié aux refacturations de coûts de recherche et développement, s'élevant à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2023, à comparer à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2022.

Financements publics de dépenses de recherche

Les financements publics de dépenses de recherche ont augmenté de 1,7 millions d'euros, ou 21,1%, à 9,7 millions d'euros pour l'exercice 2023, à comparer à 8,0 millions d'euros pour l'exercice 2022. Au 31 décembre 2023, le solde est essentiellement constitué du crédit d'impôt recherche calculé et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 9,8m€. Pour rappel, Au 31 décembre 2022, le solde était essentiellement constitué (i) du crédit d'impôt recherche calculé et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 9,2 millions d'euros auquel était retranché (ii) un montant de 1,3 million d'euros provisionné suite au contrôle de comptabilité effectué en 2022 par l'administration fiscale française. Cette provision avait été comptabilisée en déduction du crédit d'impôt recherche 2022, sur la base des montants estimés et des rectifications non contestées par la Société. L'augmentation du crédit d'impôt recherche est consécutive à une hausse des dépenses éligibles expliquée par (i) la hausse des dotations aux amortissements concernant les droits relatifs à IPH5201 consécutive à l'amortissement intégral du paiement complémentaire de 2,0 millions d'euros à Orega Biotech suite au dosage du premier patient dans l'essai clinique de Phase 2 MATISSE à comparer avec 0,6 million d'euros au 31 décembre 2022 et (ii) de la hausse des dépenses de sous-traitance en lien avec le programme IPH6501 et le lancement des travaux concernant le programme Lacutamab. Ces hausses sont toutefois compensées par la baisse des dotations aux amortissements de l'actif incorporel monalizumab du fait de l'allongement de la durée d'amortissement ainsi que de certains biens corporels arrivés en fin de période d'amortissement et, d'autre part, de la diminution des frais de personnel affectés à la R&D. La hausse des dépenses éligibles au crédit impôt recherche résulte également de l'absence de subvention encaissée sur l'année 2023 venant réduire la base éligible contrairement à l'année 2022 où la base éligible avait diminué du fait de l'encaissement du reliquat de l'avance remboursable de la BPI d'un montant de 0,7 million d'euros soutenant l'essai clinique



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

indépendant de Phase 2 nommé FORCE (FOR COVID-19 Elimination), évaluant la tolérance et l'efficacité d'avdoralimab chez les patients atteints d'une pneumonie sévère due au COVID-19.

Le calcul du crédit d'impôt recherche correspond à 30% des dépenses éligibles (nettes de subventions) de l'année fiscale.

Charges opérationnelles

Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles des activités poursuivies par fonction pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2022 :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Dépenses de recherche et développement | (56 022) | (51 663) |
| Frais généraux et commerciaux | (18 288) | (22 436) |
| Charges opérationnelles | (74 310) | (74 099) |

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement des activités poursuivies ont augmenté de 4,4 millions d'euros, ou 8,4%, à 56,0 millions d'euros pour l'exercice 2023, comparé à un montant de 51,7 millions d'euros pour l'exercice 2022. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 2,7 millions d'euros des dépenses de recherche et développement directes (cliniques et non cliniques). Les dépenses de R&D représentent respectivement 75,4% et 69,7% des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies des exercices 2023 et 2022.

Les dépenses de recherche et développement directes ont augmenté de 2,7 millions d'euros, ou 9,8%, à 30,2 millions d'euros pour l'exercice 2023, comparé à un montant de 27,5 millions d'euros pour l'exercice 2022. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 3,2 millions d'euros des dépenses relatives aux programmes précliniques de la Société dans les anticorps conjugués (*Antibody Drug Conjugates – ADC*) compensée par la diminution de 0,5 million d'euros des dépenses relatives aux programmes cliniques de la Société. Cette baisse des dépenses relatives aux programmes cliniques s'explique majoritairement par (i) la baisse de 0,4 million d'euros des dépenses relatives au programme Monalizumab, (ii) la diminution de 0,2 million d'euros des dépenses relatives au programme avdoralimab, (iii) la diminution de 0,2 million d'euros des dépenses relatives au programme Lacutamab, (iv) malgré l'augmentation de 0,7 million d'euros des dépenses en lien avec la progression de l'étude de Phase 2 supportant IPH5201.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, les dettes sur collaboration relatives à monalizumab et aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015, octobre 2018 et septembre 2020 s'élevaient à 52,7 millions d'euros, contre des dettes sur collaborations de 63,2 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette diminution de 10,5 millions d'euros résulte principalement (i) des remboursements nets d'un montant de 8,4 millions d'euros effectués au cours de l'année 2023 à AstraZeneca relatifs au cofinancement du programme monalizumab, incluant l'essai de



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Phase 3 INTERLINK-1 lancé en octobre 2020 et PACIFIC-9 lancé en avril 2022, et (ii) de la diminution de l'engagement de collaboration d'un montant de 2,0 millions d'euros en lien avec les variations de change constatées sur la période pour la parité euros-dollars.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la recherche et développement ont augmenté de 1,7 million d'euros, soit 6,9 %, pour atteindre 25,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparé à un montant de 24,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cette augmentation est due cumulativement à (i) la hausse de 0,7 million d'euros des dépenses de personnels affectés à la recherche et développement dont 0,2 million d'euros des paiements en actions et 0,5 million d'euros des charges de personnel, (ii) l'augmentation de 1,0 million d'euros du poste amortissements et dépréciations affectés à la recherche et développement d'autre part. Pour rappel ce poste se compose essentiellement de l'amortissement des actifs incorporels monalizumab (acquis auprès de Novo Nordisk), IPH5201 (anti-CD39 acquis auprès d'Orega Biotech) pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Frais généraux

Les frais généraux des activités poursuivies ont diminué de 4,1 millions d'euros, ou 18,5%, à 18,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 22,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les frais généraux ont représenté respectivement au total 24,6% et 30,3% du total des charges opérationnelles relatives aux activités poursuivies pour les exercices 2023 et 2022.

Les dépenses de personnel qui incluent les rémunérations versées à nos salariés sont en baisse de 1,4 million d'euros, ou 13,6%, à 8,8 millions d'euros pour l'exercice 2023, à comparer à un montant de 10,2 millions d'euros pour l'exercice 2022. Cette diminution résulte principalement d'une baisse des salaires et traitements nette de 1,2 million d'euros, expliquée principalement la baisse des effectifs. Cette baisse des salaires et traitements est complétée par la baisse des paiements en actions à hauteur de 0,2 million d'euros.

Les honoraires non scientifiques et de consulting se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a diminué de 1,3 million d'euros, ou 31,5 %, à 2,9 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, à comparer à un montant de 4,2 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Cette baisse est la conséquence des mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle ayant entraîné la diminution du nombre des recrutements, et un moindre recours aux prestataires externes de consulting et communication.

Les autres dépenses sont liées à la propriété intellectuelle, aux coûts d'entretien de l'équipement des laboratoires et de nos locaux, aux amortissements et dépréciation et autres frais généraux et administratifs et commerciaux. Ces dépenses ont diminué de 1,4 million d'euros ou 17,9 % à 6,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre un montant de 8,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cette diminution s'explique notamment par la recherche d'économies (réduction des espaces de bureau) d'une part, et d'autre part, d'une reclassification des dépenses ayant trait au support des activités de laboratoires en R&D (maintenance, amortissements des équipements de R&D) pour un montant de 1,0 million d'euros.



Dépréciation des actifs incorporels

Pour rappel, au 31 décembre 2022, la dépréciation des actifs incorporels était liée à la dépréciation intégrale des droits anti-C5aR acquis auprès de Novo Nordisk A/S (actif incorporel avdoralimab) pour un montant de 41,0 millions d'euros. Au cours du quatrième trimestre 2022, la Société a été informée par le promoteur de l'essai clinique de Phase 2 évaluant avdoralimab en inflammation dans l'indication de la pemphigoïde bulleuse ("BP") de sa décision d'arrêter ledit essai. Consécutivement, la Société a décidé en décembre 2022 d'arrêter le développement d'avdoralimab dans l'indication "BP" en inflammation, unique indication soutenant la valeur recouvrable de l'actif au 31 décembre 2021 (ainsi qu'au 30 juin 2022).

Résultat financier

Le résultat financier s'est traduit par un gain net de 5,1 millions d'euros en 2023 contre une perte nette de 0,5 million d'euros en 2022. Cette évolution résulte principalement des intérêts perçus sur les placements financiers (gain net 2,5 millions d'euros), de la variation de juste valeur de certains instruments financiers (gain net de 1,6 million d'euros en 2023 contre une perte nette de 1,6 million d'euros en 2022) et d'un gain de change net de 0,9 million d'euros en 2023 contre un gain de change net de 0,8 million d'euros en 2022.

Résultat net des activités abandonnées

Pour rappel, un accord de résiliation et de transition a été discuté et exécuté, avec effet au 30 juin 2021 suite à la décision de la Société de retourner à AstraZeneca les droits liés à Lumoxiti. De ce fait, les activités liées à Lumoxiti sont présentées en tant qu'activité abandonnée depuis le 1er octobre 2021 conformément à la norme IFRS5. Ainsi, le résultat net des activités abandonnées liées à Lumoxiti est nul au 31 décembre 2023 contre une perte nette de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2022 correspondant aux coûts résiduels liés au transfert des activités à AstraZeneca. Ce transfert est désormais complètement terminé.

Éléments de bilan

Au 31 décembre 2023, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 102,3 millions d'euros contre 136,6 millions d'euros au 31 décembre 2022. La trésorerie nette au 31 décembre 2023 (trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants moins passifs financiers courants) s'élevait à 83,5 millions d'euros (99,4 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les autres éléments clés du bilan au 31 décembre 2023 sont :

- Des passifs de contrat de 10,5 millions d'euros (dont 4,6 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courant') et des dettes sur collaboration de 52,7 millions d'euros (dont 45,0 millions d'euros comptabilisés en 'Dettes sur collaboration – non courante') correspondant à la partie du paiement initial reçu d'AstraZeneca non encore reconnue en



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

résultat ou utilisée dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca, incluant les essais de Phase 3 INTERLINK et PACIFIC-9 ;

- Des immobilisations incorporelles d'une valeur nette comptable de 0,4 million d'euros, correspondant principalement aux droits et licences relatifs à l'acquisition des droits monalizumab (1,6 million d'euros au 31 décembre 2022). La variation du poste entre les deux périodes s'explique principalement par l'amortissement de l'actif incorporel NKG2A;
- Des créances courantes de 55,6 millions d'euros dont 29,8 millions d'euros sur l'Etat français au titre du crédit impôt recherche au titre de l'année d'imposition 2019 et 2020 dont le délai de trois ans a expiré au 31 décembre 2023. Le remboursement du CIR de l'année 2019 pour un montant de 16,7 millions d'euros est intervenu en février 2024. Le remboursement du CIR de 2020 est attendu au cours de l'année 2024 pour un montant de 13,0 millions d'euros. Les créances courantes comprennent également la facture de 15,0 millions d'euros émise en décembre 2023 suite à la levée d'option de licence par Sanofi. Cette créance a été encaissée par la Société en janvier 2024.
- Une créance non-courante de 10,6 millions d'euros principalement sur l'Etat français au titre du crédit impôt recherche pour l'exercice 2023 suite à la perte du statut de PME communautaire à l'issue de l'analyse en fin de période des critères d'éligibilité (9,8 millions d'euros) ;
- Des capitaux propres s'élevant à 51,9 millions d'euros, incluant la perte nette de la période de 7,6 millions d'euros ;
- Des dettes financières s'élevant à 39,9 millions d'euros (42,3 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2023, la diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie a atteint 13,6 millions d'euros, à comparer à une diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie de 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles de 32,6 millions d'euros, s'expliquant principalement par (i) l'encaissement de 25,0 millions d'euros reçus de Sanofi en mars 2023 suite à l'entrée en vigueur de l'accord de collaboration de recherche et de licence signé en décembre 2022 en vertu duquel la Société a accordé à Genzyme Corporation, filiale détenue à 100 % par Sanofi (« Sanofi ») une licence exclusive sur le programme B7H3 ANKET® d'Innate Pharma et des options sur deux cibles supplémentaires, (ii) l'encaissement en mai 2023 d'un paiement de 4,6 millions d'euros (5,0 millions de dollars) reçus de Takeda suite à la conclusion d'un accord de licence exclusif selon lequel Innate accorde à Takeda les droits exclusifs mondiaux pour la recherche et le développement d'anticorps conjugués (Antibodu Drug Conjugates - ADC), (iii) l'encaissement en juillet 2023 d'un montant de 2,0 millions d'euros suite au traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase 1/2 dont le promoteur est Sanofi évaluant IPH6401/SAR'514 chez des patients présentant un myélome multiple en rechute ou



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

réfractaire. Enfin, (iv) la Société a pu bénéficier courant 2023 du remboursement anticipé de la créance de crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2022 pour un montant 9,2 millions, payé à la Société par le Trésor Public en juillet 2023. Pour rappel, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre de 2022 incluaient des encaissements successifs relatifs à des paiements d'étapes reçus d'AstraZeneca pour respectivement 47,7 millions d'euros (50,0 millions de dollars) et 4,6 millions d'euros (5,0 millions de dollars) en juin 2022 et août 2022 dans le cadre de l'accord relatif à monalizumab et de l'avenant à l'accord de collaboration et d'option d'IPH5201, et à l'encaissement d'un montant de 3,0 millions d'euros reçus de Sanofi dans le cadre de l'accord de 2016 et faisant suite à la décision de Sanofi de faire progresser IPH6401/SAR'514 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. Ces encaissements étaient partiellement compensés pour l'exercice 2022 par le paiement effectué à AstraZeneca d'un montant de 5,9 millions d'euros en avril 2022 au titre de l'accord de résiliation et de transition concernant Lumoxiti. Retraités de l'ensemble de ces encaissements sur les deux périodes, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre de l'exercice 2022 sont en baisse de 5,5 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par des décaissements moins importants en lien avec les refacturations de coûts d'AstraZeneca au titre des essais de Phase 3 évaluant monalizumab, INTERLINK-1 et PACIFIC-9, conformément aux engagements de co-financement pris par la Société et par des paiements relatifs aux charges de personnel en diminution compte tenu de l'évolution des effectifs. Les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti sont nuls pour l'exercice 2023 contre 5,1 pour l'exercice 2022. Le décaissement effectué en 2022 correspondait principalement au paiement effectué à AstraZeneca d'un montant de 5,9 millions d'euros en avril 2022 au titre de l'accord de résiliation et de transition concernant Lumoxiti.

- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour l'exercice 2023 de 20,6 millions d'euros qui se composent principalement d'une cession d'instrument financier non courant qui a généré un encaissement net de 22,8 millions d'euros partiellement compensé par des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 2,2 millions d'euros. Les flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour l'exercice 2022 se sont élevés à 1,9 millions d'euros et se composaient principalement d'une cession d'instrument financier non courant qui a généré un encaissement net de 2,9 millions d'euros partiellement compensé par des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 1,1 million d'euros. Les flux de trésorerie consommés par les activités de financement en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti sont nuls pour les exercices 2023 et 2022, respectivement.
- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités de financement de 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1,8 million d'euros au 31 décembre 2022. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 2,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2023 contre 2,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2022. Les encaissements reçus suite à des opérations de capital s'élèvent à 0,4 million d'euros en 2023 contre 0,2 million d'euros en 2022. Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités de financement en lien avec l'activité abandonnée Lumoxiti sont nuls pour les exercices 2023 et 2022, respectivement.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Évènements post-clôture

- Le 4 janvier 2024, la Société annonce que l'agence américaine du médicament, la Food and Drug Administration (FDA), a levé la suspension partielle du programme clinique avec lacutamab. Le 5 octobre dernier, Innate avait annoncé la décision de la FDA de suspendre partiellement le programme clinique en cours avec lacutamab à la suite du décès d'un patient survenu dans l'étude TELLOMAK. Le décès du patient, atteint d'un syndrome de Sézary, avait dans un premier temps été attribué à une lymphohistiocytose hémophagocytaire, une maladie hématologique rare. La décision de la FDA de lever la suspension clinique partielle se base sur la revue du cas mortel pour lequel Innate, en collaboration avec un comité de pilotage composé d'experts indépendants, a conclu à la progression d'une forme agressive de la maladie et à l'absence de lien avec lacutamab.
- Le 4 janvier 2024, la Société annonce avoir renforcé la gouvernance de la Société et son équipe de Direction avec la nomination de deux nouveaux membres du Directoire. Arvind Sood, Vice-Président Exécutif, Président des opérations américaines et le Dr Sonia Quaratino, Vice-Présidente Exécutive, Directrice Médicale rejoignent donc Hervé Brailly, Président du Directoire par intérim et Yannis Morel, Vice-Président Exécutif, Directeur des opérations.
- Le 6 mars 2024, la Société annonce que le premier patient a été traité dans un essai clinique multicentrique de Phase 1/2 (NCT06088654), évaluant le profil de sécurité et la tolérance d'IPH6501 chez des patients présentant un lymphome non hodgkinien à lymphocytes B (LNH-B) exprimant CD20 en rechute et/ou réfractaire. IPH6501 est le NK Cell Engager first-in-class tétra-spécifique ciblant CD20 d'Innate issu de la plateforme ANKET® (Antibody-based Natural Killer cell Engager Therapeutics).

Nota

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Directoire le 20 mars 2024. Ils ont été revus par le Conseil de Surveillance le 20 mars 2024. L'audit est en cours à la date de la présente communication.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés dans la Section 3 du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), disponible sur les sites Internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> et de la Société, ainsi que dans la section Facteurs de risque ("Risk Factors") du rapport annuel de la Société sur le "Form 20-F" pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, et les dépôts et rapports ultérieurs déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société.